



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'Hérault
Division du secteur public local
334 Allée Henri II de Montmorency
CS 17788
34954 MONTPELLIER cedex 2
Téléphone : 04 67 15 74 41
Mél. : ddip34@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR REVILLIOD
CONSEILLER PORTUAIRE

1 RUE GIUSEPPE VERDI
34500 BEZIERS

Affaire suivie par : Emilie VICENTE
emilie.vicente@dgfip.finances.gouv.fr

Montpellier, le 02/06/2025

Objet : Votre saisine concernant la re municipalisation des activités de la SODEAL

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 11 avril dernier et de vos différents courriels.

En effet, les services de la DDFIP de l'Hérault, à travers notamment les conseillers aux décideurs locaux, apportent, aux collectivités qui les saisissent de leurs projets, des conseils sur le plan comptable et fiscal notamment.

Il me paraît toutefois important de vous préciser que ces préconisations ne sont pas contraignantes, la libre administration des collectivités locales impliquant que les décisions reviennent aux seuls élus sous le contrôle de la légalité opéré par la Préfecture puis celui du juge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Finances publiques

Laurent GUILLON
Administrateur général des Finances publiques